



2022-24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Mars à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/03/2022

**Présents** : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,  
Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

**Excusés :**

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laetitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON

**OBJET : Adhésion au Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire (CIPRO 43)**

Monsieur le Maire fait part de la proposition du CIPRO 43 pour que la commune adhère à sa structure, association dont l'objet est de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, et notamment l'insertion professionnelle des publics socialement fragilisés. CIPRO 43 agit en créant des liens pour apporter des solutions adaptées en coopération avec les collectivités et les entreprises. Il est important qu'en tant qu'association le CIPRO 43 puisse se prévaloir de nombreux adhérents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord d'adhésion de la commune au CIPRO 43 pour une cotisation fixée à 20 € ;
- INSCRIT cette dépense au budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 18/03/2022  
Pour extrait certifié conforme

